Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 059-215900176-20240626-M24024-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

DÉLÉGATION DE FONCTION

Arrêté n° M24.024

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu l'article L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-18 du Code précité autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

ARRÊTONS

Article 1er – Monsieur Jean-Jacques DERUYTER, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil, lors du mariage des futurs époux [redacted] qui sera célébré le samedi 29 juin 2024, à 16h.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières le 26 Juin 2024
Le Maire,
Bernard HAESEBROECK

Pour ampliation :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Sandrine LEBLEU

MAIRIE D'ARMENTIÈRES (NORD)